



Ordonnance de télécom CRTC 2025-85

Version PDF

Références : 2021-135, 2021-388

Gatineau, le 8 avril 2025

Dossiers publics : 1011-NOC2019-0191 et 1011-NOC2019-0372

Ordonnance de paiement du Fonds pour la large bande – Approbation des rapports sur les fonds retenus – Mars 2025

1. Le Conseil approuve les rapports sur les fonds retenus soumis par les bénéficiaires de financement pour la large bande suivants, comme énoncé ci-dessous. Le Conseil estime que les projets ont satisfait aux exigences applicables et répondent aux objectifs du Fonds pour la large bande. Les rapports sur les fonds retenus démontrent que les bénéficiaires exploitent les réseaux depuis un an conformément aux conditions de service énoncées dans les décisions de financement et les énoncés des travaux approuvés connexes. Le Conseil ordonne au gestionnaire du Fonds central d'allouer les fonds aux bénéficiaires associés à ces retenues.

Bénéficiaire	Date de soumission	Référence de l'ordonnance de l'énoncé des travaux
BH Telecom Corp.	31 janvier 2025	Ordonnance de télécom CRTC 2021-388
Norouestel Inc.	7 décembre 2024	Ordonnance de télécom CRTC 2021-135

Secrétaire général